



Document d'Informations Clés

Ref. interne: CE2779AMO

URL: https://kid.bnpparibas.com/d0035a67773833a3_FR.pdf

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Titres de Créance

ISIN	FR001400A3X9
Initiateur	BNP Paribas S.A. - www.bnpparibas.com
Émetteur	Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations
Garant	BNP Paribas Issuance B.V.
	BNP Paribas S.A.

Cotation	Luxembourg Stock Exchange
Offre au public	France
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF)
Date de production du document	26 avril 2022 13:01:02 CET

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable.

Objectifs

L'objectif de ce produit est de verser des coupons réguliers, conformément à la section Coupon ci-dessous, en contrepartie d'un risque sur la Valeur Nominale Initiale et les Coupons dans le cas d'un Événement de Crédit sur chacune des Entités de Référence composant ITRAXX EUROPE CROSSOVER SERIES 37 VERSION 1 (l'investisseur étant exposé à chacune des Entités de Référence pour une proportion correspondant à leurs Poids respectifs).

Ce produit est "sans taux de recouvrement", l'investisseur va subir une perte de 100% du Montant Notionnel si un Événement de Crédit sur des Entités de Référence a lieu. En contrepartie du fait qu'il ne reçoive pas le Taux de Recouvrement effectif de chaque Entité de Référence à la suite d'un Événement de Crédit (ce qui est le cas quand le produit n'est pas "sans taux de recouvrement"), l'investisseur bénéficiera d'un Taux d'Intérêt plus élevé.

Les Événements constituant des Événements de Crédit sont synthétisés ci-dessous :

Faillite : tout document, déclaration, action ou décision administrative confirmant que l'Entité de Référence se déclare dans l'impossibilité ou refuse de payer ses dettes ou demande l'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises ou lorsque l'Entité de Référence voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur toute résolution relative à une dissolution (sauf par voie de fusion), une liquidation ou une cessation d'activité.

Défaut de Paiement : l'inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre notamment d'un emprunt, d'une ligne de crédit, d'une obligation et après, le cas échéant, de l'expiration d'un délai de grâce.

Restructuration : la dette d'une Entité de Référence est restructurée de telle sorte que les nouveaux termes sont détériorés du point de vue des porteurs de la dette et sont imposés à tous les porteurs.

Le fait qu'un Événement de Crédit ait eu lieu ou non sera déterminé par un comité nommé CDDC, ou, en l'absence d'une détermination par un CDDC, par l'agent de calcul du produit. Seuls les Événements de Crédit ayant lieu entre la Date de Commencement de la Période de Risque sur les Entités de Référence et la Date d'Échéance affecteront le produit (les Événements de Crédit antérieurs ou postérieurs ne seront pas pris en compte).

Réduction de la Valeur Nominale Courante par certificat suivant la survenance d'un Événement de Crédit d'une Entité de Référence : Si un Événement de Crédit survient sur une ou plusieurs Entités de Référence du produit, la Valeur Nominale Courante par certificat devrait être réduite, dans chaque cas correspondant au Poids de l'Entité de

Référence concernée sans paiement à l'investisseur du Taux de Recouvrement de l'Entité de Référence concernée. Une telle réduction devrait être effective immédiatement avant la Date de Paiement du Coupon ou la Date d'Emission (selon le cas). En conséquence, le Coupon sera aussi réduit (comme décrit ci-dessous dans la section « Coupon ») et l'investisseur sera exposé à la réduction du principal du produit. Le montant reçu par l'investisseur sur le remboursement du produit sera réduit (comme décrit ci-dessous sous « Remboursement à la Date d'Échéance »).

Remboursement à la Date d'Échéance : A la Date d'Échéance, l'investisseur recevra pour chaque certificat, en plus d'un éventuel dernier paiement de coupon, 100% de la Valeur Nominale Courante par certificat. Dans le cas d'une réduction de la Valeur Nominale Courante par certificat comme résultat d'un Événement de Crédit ou d'Événements de Crédit sur une des Entités de Référence, l'investisseur subira une perte correspondant à la Valeur Nominale par certificat multiplié par la somme des Poids des Entités de Référence concernées.

Remboursement à la suite d'un Événement de Crédit affectant toutes les Entités de Référence : Si un Événement de Crédit a lieu sur chaque Entité de Référence du produit, la Valeur Nominale Courante restante sera réduite à zéro et, le produit sera remboursé à la Date d'Échéance suivant un Événement de Crédit (comme définit ci-dessous) en entier à une Valeur Nominale Courante par certificat de zéro à la Date d'Échéance à la suite d'un Événement de Crédit (comme définit ci-dessous) suivant la détermination du Taux de Recouvrement (comme détaillé ci-dessous). Le prix d'enchère final déterminé par le CDDC en relation avec l'Entité de Référence concernée, pour laquelle un Événement de Crédit a eu lieu, ne sera pas utilisé car ce produit est « sans taux de recouvrement ». Dans ce cas, l'investisseur subira une perte de 100% de la Valeur Nominale par certificat. Le produit sera remboursé à la suite de la Date de Détermination du dernier Événement de Crédit ayant affecté les Entités de Référence.

Coupon : Un coupon sera payé à un Taux de Coupon Fixe pour chaque Date de Paiement de Coupon Fixe pour une période de temps donnée. Le montant de coupon à verser doit être multiplié par le nombre de jours moyen et par la Valeur Nominale par certificat suivant la période de coupon applicable.

Si un Événement de Crédit sur une Entité de Référence a lieu, le coupon payable sera réduit dû à la réduction de la Valeur Nominale Courante par certificat. Dans ce cas, la Valeur Nominale Courante par certificat est zéro, aucun coupon ne devrait être payé à partir de la Date de Paiement de Coupon.

Où:

- Un « Credit Derivatives Determinations Committee » mis en place par l'« International Swaps and Derivatives Association, Inc. » (ISDA) (ou ses potentiels successeurs), davantage d'information concernant le comité, ses membres et ses règles est disponible sur le site internet suivant : <http://dc.isda.org/>.
- La date à laquelle le CDDC est interrogé afin de déterminer si l'Événement de Crédit concerné a eu lieu ou la date à laquelle l'agent de calcul du produit notifie l'Émetteur qu'un Événement de Crédit est survenu pour une Entité de Référence.
- La Valeur Nominale Courante par certificat est EUR 1,000 x (100% - la somme des poids des Entités de Référence concernées par les Événements de Crédit).
- La Date d'Échéance suivant un Événement de Crédit est la date la plus tard entre (i) la Date d'échéance ; et (ii) la date étant 3 jours ouvrés après la détermination du Taux de Recouvrement par certificat.
- Le Taux de Recouvrement est un pourcentage fixé à 0%.

■ Le Taux Fixe de Coupon est le Taux Fixe payé à la Date de Paiement du Coupon Fixe (par an sur une base Flat sur la Valeur Nominale par certificat).

► Données sur le produit

Date de transaction	26 avril 2022	Prix d'émission	100%
Date d'émission	9 mai 2022	Devise du produit	EUR
Date de remboursement (échéance)	29 juin 2029	Valeur nominale (par Certificat)	1 000 EUR
Date de sécurité de l'Évènement de Crédit	19 août 2022	Date de constatation finale	20 juin 2029

Taux fixe(s)	Date(s) de paiement*
55,40% de la Valeur nominale	29 juin 2029

*Les Dates de Paiement sont des Dates de Paiement de Coupon Fixe.

Entité de Référence	Poids	Code RED	ANNEXE
ITRAXX EUROPE CROSSOVER SERIES 37 VERSION 1	Le Poids de l'Entité de Référence, comme défini dans l'Annexe de l'indice, divisé par la somme de tous les Poids des Entités de Référence dans l'Annexe de l'Indice.	21667KJP4	www.markit.com/Documentation/Product/Itraxx/

Les termes du produit prévoient qu'en cas d'évènements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Émetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces évènements sont prévus dans la documentation juridique du produit et sont principalement liés aux Entités de Référence, aux caractéristiques du produit et à l'Émetteur du produit. Le retour sur investissement perçu en cas d'un tel remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi (la perte en capital dans l'hypothèse la plus défavorable pouvant être totale).

L'Émetteur a également la possibilité d'étendre la Date d'Échéance dans certaines circonstances afin d'établir si un Évènement de Crédit a bien eu lieu pour l'Entité de Référence. Dans ces circonstances, le remboursement du produit peut être retardé. Le remboursement du produit peut également être retardé en cas d'Évènement de Crédit afin de déterminer le Taux de Recouvrement associé. Ce retard ne devrait pas dépasser 1 mois dans la plupart des cas mais n'est pas pour autant limité dans le temps.

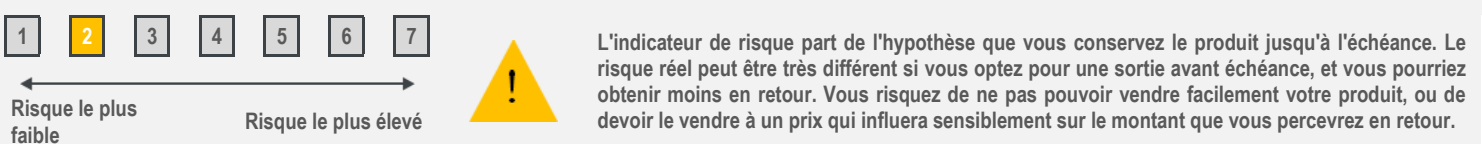
Dans le cas où une Entité de Référence transfère une partie ou la totalité de ses obligations à une ou plusieurs entités, ces entités peuvent être déterminées comme successeur de cette Entité de Référence et ce (ou ces) successeur(s) peuvent remplacer l'Entité de Référence. A la suite d'une telle succession l'investisseur sera exposé au risque de crédit du (ou des) successeur(s) concerné(s) à la place de l'Entité de Référence initiale). Dans le cas où une entité serait divisée en deux (ou N) nouveaux successeurs, chacun correspondant à la moitié (ou 1/N) du Poids de l'entité initiale, un Évènement de Crédit affectant l'une de ces nouvelles entités résultant de la succession représentera la moitié (ou 1/N) d'un Évènement de Crédit. De la même façon en cas de fusion entre deux (ou N) entités composant l'indice en une seule et unique entité, un Évènement de Crédit affectant une telle entité fusionnée représentera deux (ou N) Évènements de Crédit.

Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

► Investisseurs de détail visés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

► Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

► Scénarios de performance

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution future du marché. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Investissement de 10 000 EUR				
Scénarios		1 an	4 ans	Échéance
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 040,04 EUR	8 246,04 EUR	7 044,9 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,6%	-4,71%	-4,76%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 207,32 EUR	10 989,44 EUR	11 810,71 EUR
	Rendement annuel moyen	2,07%	2,39%	2,34%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 393,14 EUR	11 868,39 EUR	13 675,36 EUR
	Rendement annuel moyen	3,93%	4,38%	4,46%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 511,09 EUR	12 406,15 EUR	14 918,4 EUR
	Rendement annuel moyen	5,11%	5,54%	5,73%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 années / 2 mois, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.



Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si BNP Paribas S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Émetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

► Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à l'échéance
Coûts totaux	1 633,86 EUR	1 635,09 EUR	1 588,56 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	16,34%	3,86%	2,07%

► Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2,07%	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 29 juin 2029, qui correspond à l'échéance du produit.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à cib.priips.complaints@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : <https://kid.bnpparibas.com/cib>.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1933 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Le(s) Sponsor(s) de l'indice ne fait/ont aucune déclaration quant à l'opportunité d'une transaction sur le produit qu'il(s) s'abstient/s'abstiennent de vendre et de promouvoir.

